

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ARTICLE 1. DÉFINITIONS

« MME LEBON » désigne Madame Arantxa LEBON, micro-entrepreneur, SIRET 893 095 414 00015, dont le siège social est situé au 46 Rue Arthur Rimbaud, 83500 La Seyne-sur-Mer. « CLIENT » désigne toute personne morale ou physique majeure signataire d'un devis émis par MME LEBON.

## ARTICLE 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre MME LEBON et le CLIENT dans le cadre des prestations de services proposées. Toute signature d'un devis émis par MME LEBON implique l'acceptation sans réserve par le CLIENT des présentes CGV. MME LEBON propose des services de création, modification, hébergement et maintenance de sites internet selon les modalités techniques et financières définies dans les présentes CGV.

## ARTICLE 3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 3.1. Cahier des charges

Le CLIENT est invité à remplir un cahier des charges détaillé pour le site internet à réaliser. Une fois approuvé par les deux parties, ce cahier des charges ne subira plus de modifications et servira de base à l'établissement du devis par MME LEBON.

### 3.2. Devis

Le devis est effectué gratuitement par MME LEBON, à partir du cahier des charges remis par le CLIENT, et ce sans engagement pour le CLIENT. Le devis est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission, après quoi MME LEBON est autorisée à en modifier le prix. Avant signature, le devis peut être modifié suite à la demande du CLIENT. Après signature, aucune modification ne pourra être apportée au devis signé.

### 3.3. Conclusion du contrat

Le devis accepté et signé par le CLIENT avec la mention manuscrite « Bon pour accord » engage les deux parties et fait office de contrat de prestation de services. Le contrat est considéré comme conclu à la réception du devis signé et encaissement de l'acompte.

### 3.4. Intégralité du contrat

Les deux parties reconnaissent que seuls les présentes CGV, le devis signé et le cahier des charges annexé constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles.

### 3.5. Nullité du contrat

Si une quelconque disposition des présentes CGV s'avérait nulle, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

### 3.6. Cessibilité du contrat

Le contrat ne peut pas être cédé, en tout ou partie, à titre onéreux ou gratuit, à un tiers sans autorisation préalable et écrite de MME LEBON.

### 3.7. Résiliation du contrat

La résiliation du contrat n'entraîne aucun remboursement des sommes déjà versées par le CLIENT, l'acompte étant conservé à titre de dommages et intérêts. En cas de résiliation du contrat par le CLIENT avant échéance d'une prestation, cette dernière reste à devoir, toute prestation commencée étant due dans son intégralité. Si la rupture d'un contrat est du fait de MME LEBON et ne résulte pas d'un cas de force majeure prévu à l'Article 12, et si les raisons de l'annulation n'engagent pas le CLIENT (comportement illicite, défaut de paiement, etc.), MME LEBON s'engage à reverser au CLIENT l'intégralité des sommes perçues dans un délai de (14) jours à compter de la déclaration de rupture du contrat.

## ARTICLE 4. CRÉATION DE SITE INTERNET

### 4.1. Champ d'application

MME LEBON s'engage à réaliser le développement du site internet selon les spécifications figurant dans le cahier des charges annexé aux présentes. Toute prestation non prévue dans le devis validé par le CLIENT ou toute fonctionnalité non spécifiée dans le cahier des charges fera l'objet d'un nouveau devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

### 4.2. Durée de la prestation

La date de début de la prestation prend effet à compter de la date de réception du devis signé par le CLIENT et se poursuivra pendant toute la durée du contrat tel que stipulé sur le devis. Les travaux ne débuteront qu'après encaissement de l'acompte. La durée de réalisation de la prestation sera estimée lors de l'étude préalable, avec si possible un planning convenu en commun accord entre les parties lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Les délais d'exécution des prestations sont donnés à titre indicatif et ne constituent aucun engagement de la part de MME LEBON. De ce fait, les retards dans l'exécution des prestations commandées ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le CLIENT, ni

donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités. MME LEBON s'engage à respecter au mieux le délai annoncé et à informer régulièrement le CLIENT de l'avancée des travaux. Toute modification du fait du CLIENT apportée postérieurement à la signature du devis et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

#### 4.3. Contenu du site

Le CLIENT s'engage fournir à MME LEBON sous un délai d'un (1) mois après la date de conclusion du contrat, tous les éléments nécessaires à la bonne exécution du contrat, notamment l'intégralité des contenus textes et médias. Passé ce délai, la facture finale sera majorée d'un supplément de 5% de son montant total par tranches d'un (1) mois écoulé. Par exemple, si le CLIENT fournit ces éléments deux (2) mois écoulés après la date de la signature du devis, la facture définitive sera majorée de 10%.

Le CLIENT s'engage à collaborer avec MME LEBON en mettant à sa disposition tout document ou information nécessaire qui pourrait être demandé par MME LEBON pendant la prestation. MME LEBON ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non-respect de cet engagement par le CLIENT.

Le CLIENT s'engage à conserver l'intégralité des originaux de tout le contenu fourni à MME LEBON, qui ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet.

#### 4.4. Relecture et corrections

Cette prestation doit être explicitement ajoutée dans le devis pour qu'elle soit réalisée par MME LEBON. Dans le cas contraire, MME LEBON ne procédera qu'à l'intégration, telle quelle, des contenus fournis par le CLIENT. Le CLIENT est alors tenu de relire très attentivement ses textes avant de les transmettre à MME LEBON car aucune modification (orthographe, majuscules, accords, syntaxe...) ne sera effectuée.

#### 4.5. Extensions WordPress

MME LEBON intègre les extensions nécessaires et en conformité avec les fonctionnalités demandées par le CLIENT dans le cahier des charges. Certaines extensions sous licence payante peuvent être utilisées et sont incluses dans le devis initial. Les extensions dont les licences ont un renouvellement annuel sont payées à travers le forfait « Hébergement & Maintenance ». Les versions des extensions installées sont récentes.

#### 4.6. Nom de domaine

La prestation de création de site internet s'entend hors achat de nom de domaine, celui-ci étant à la charge du CLIENT. Le CLIENT s'engage à fournir à MME LEBON

un nom de domaine valide dans un délai de quinze (15) jours après la signature du contrat. Si le nom de domaine souhaité par le CLIENT est déjà pris ou que son transfert n'est pas possible, celui-ci s'engage à définir un nom de domaine disponible afin que MME LEBON puisse mettre en ligne le site internet. Dans le cas d'une refonte de site internet, le site sera conçu dans un premier temps sur un domaine hébergé par MME LEBON, puis transféré sur le nom de domaine fourni par le CLIENT.

#### 4.7. Livraison du site internet

Une première version finale sera soumise au CLIENT, qui pourra soumettre des retours et modifications dans la limite de 3 allers-retours. MME LEBON informera le CLIENT de l'achèvement des travaux et éditera la facture de règlement du solde. Les deux parties conviendront alors d'une date de mise en ligne du site internet sur le nom de domaine final constateront alors ensemble la conformité du site internet lors d'une réunion qui se conclura par la signature du procès-verbal de livraison. Le CLIENT ne pourra refuser de constater l'achèvement que dans le cas où le cahier des charges annexé aux présentes n'aura pas été respecté.

#### 4.8. Garantie

La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le devis signé par le CLIENT. Le CLIENT dispose de quinze (15) jours à compter de la mise en ligne de son site internet pour faire jouer la présente garantie en cas de dysfonctionnement constaté. MME LEBON s'engage à remédier à tout dysfonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations. Toutefois, l'obligation de garantie de MME LEBON est exclue dans les cas avérés d'intervention, mauvaise utilisation, défaut de gestion ou négligence du CLIENT.

### ARTICLE 5. DROIT DE PUBLICITÉ

#### 5.1. Références

Le CLIENT autorise MME LEBON à utiliser le site créé pour alimenter son portefeuille de réalisations, à des fins de promotion commerciale auprès de ses prospects. Le CLIENT autorise donc MME LEBON à mentionner son nom, sa dénomination sociale, son URL et les captures d'écran des pages de son site internet. Le CLIENT est informé qu'un lien vers son site figurera sur le site de MME LEBON, ce qui augmentera la visibilité du site du CLIENT dans les moteurs de recherches. Le CLIENT peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé à MME LEBON.

#### 5.2. Mention en bas de page

Le CLIENT autorise MME LEBON à faire figurer en bas de chaque page du site internet la mention discrète « Site réalisé par Arantxa Lebon », éventuellement

accompagnée d'un lien pointant vers son site. Toutefois, le CLIENT étant libre d'éditer son site internet après la livraison, si une modification devait intervenir, réalisée par le CLIENT lui-même ou par un prestataire tiers, MME LEBON se réserve le droit de demander le retrait de ses coordonnées sur le site internet du CLIENT.

## **ARTICLE 6. CONDITIONS DE PAIEMENT**

### **6.1. Champ d'application**

En contrepartie des prestations mentionnées dans le devis accepté par le CLIENT, celui-ci s'engage à payer MME LEBON du montant des tarifs spécifiés sur le devis. Le CLIENT est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services fournis par MME LEBON. Les conditions de paiement sont mentionnées dans le devis signé par le CLIENT.

### **6.2. Micro-entreprise et TVA**

Déclarés sous le régime de la micro-entreprise, les services de MME LEBON ne sont pas soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du CGI). Les devis et factures émis par MME LEBON sont par conséquent établis hors taxes (HT) et rien n'est à ajouter à leur montant.

### **6.3. Facturation**

Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée à MME LEBON au plus tard dans les cinq (5) jours après sa réception. À défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le CLIENT et la créance correspondante comme incontestable.

### **6.4. Modes de règlement**

Le règlement s'effectuera exclusivement par virement bancaire sur le compte dont le titulaire est Mme Arantxa LEBON, avec les références suivantes :

- IBAN : FR76 1679 8000 0100 0036 7152 202.
- Code BIC : TRZOFR21XXX.

Un acompte de 30% du prix mentionné au devis est versé par le CLIENT à la signature du devis, puis le solde suite à la livraison du site internet ou de la prestation réalisée par MME LEBON. Toutes les factures des prestations proposées sont payables sous trente (30) jours au maximum. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### **6.5. Retard de paiement**

Tout retard de paiement d'une somme due par le CLIENT entraînera la suspension immédiate des prestations jusqu'à régularisation de la situation. Cette suspension ne pourra constituer une cause de responsabilité pour MME LEBON, et le CLIENT ne pourra en aucun cas demander, à ce titre, le versement d'une quelconque indemnité.

Tout retard de paiement au-delà de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture entraînera, de plein droit, l'exigibilité des pénalités de retard égales à 10% du montant de la facture. Cette pénalité court à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et se calcule sur le montant hors taxes (HT) de la somme due restante, au prorata du nombre de jours de retard effectif. Le CLIENT devra procéder au règlement des pénalités de retard en même temps que le règlement de sa facture, sans qu'aucun rappel préalable ne soit nécessaire. Le CLIENT recevra alors une lettre de mise en demeure. En cas d'absence de règlement à l'issue d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la lettre de mise en demeure, MME LEBON se réserve la possibilité d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du CLIENT. Le CLIENT prendra à sa charge tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

Tout CLIENT professionnel en situation de retard de paiement est redevable à l'égard de MME LEBON d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, MME LEBON pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

## **ARTICLE 7. CONTRAT D'HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE**

### **7.1. Champ d'application : Hébergement**

Le service de création de site internet nécessite la conclusion d'un contrat d'hébergement. Le CLIENT peut souscrire ce contrat par ses propres moyens ou bien l'inclure à la prestation conclue avec MME LEBON. Dans le cas où le CLIENT ferait appel à son propre hébergeur, il sera tenu de communiquer les codes d'accès permettant à MME LEBON de réaliser la prestation sur cet hébergement. À défaut de communication desdits codes, un (1) mois après la signature du devis, MME LEBON sera déliée de son obligation contractuelle et l'acompte versé par le CLIENT ne lui sera pas restitué.

### **7.2. Champ d'application : Maintenance**

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de MME LEBON toutes les informations qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement de maintenance de son site internet en connaissance de cause.

Le contrat de maintenance comprend :

- La mise à jour régulière de WordPress, du thème utilisé et des extensions à leur dernière version.
- Le coût des licences payantes de thèmes/extensions.
- La résolution des problèmes suite aux mises à jour.
- L'optimisation basique de la base de données.
- La sauvegarde des pages et de la base de données.

- Les mesures préventives jugées nécessaires par MME LEBON afin de garantir la stabilité, la cohérence et la sécurité du site, sans avoir à obtenir l'accord préalable du CLIENT.

Le contrat de maintenance n'inclut pas :

- Les modifications ou ajout de pages et contenus.
- L'optimisation de la banque d'images : le client est tenu de supprimer les médias en plusieurs exemplaires qu'il aura lui-même insérées et de vérifier qu'il a correctement nommé chaque média (sans accents) ;
- La résolution de problèmes suite à une mauvaise manipulation ou l'ajout d'extensions par le CLIENT.
- La résolution de problèmes de sécurité (intrusions malveillantes de tiers, vol et détournements éventuels de mots de passe, site piraté, etc.).

En cas de dysfonctionnement du site internet dû à une mauvaise manipulation de la part du CLIENT, ou de toute intervention dont l'objet ne figure pas dans le champ d'application du contrat de maintenance, MME LEBON facturera au CLIENT les heures de maintenance nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du site.

### 7.3. Modalités d'intervention : Maintenance

Dans le cadre du contrat de maintenance, MME LEBON visitera au minimum une (1) fois par mois l'espace d'administration de son site internet afin de procéder aux vérifications préventives et mises à jour. Cette fréquence est augmentée à une (1) fois par semaine dans le premier mois suivant la livraison du site. Les mises à jour incluses dans la maintenance se feront au moment jugé le plus adéquat par MME LEBON et dans l'intérêt du site internet du CLIENT.

### 7.4. Interruption pour maintenance

Dans le cadre du service de maintenance, MME LEBON se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité au site internet sans droit à indemnités. Cependant, MME LEBON s'engage à minimiser ce type d'interruption. MME LEBON est non responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service.

### 7.5. Conditions du contrat et reconduction

Le contrat d'hébergement et maintenance est conclu pour une durée initiale d'un an (12 mois) à compter de la signature du devis par le CLIENT, puis renouvelées par tacite reconduction par période d'un an (12 mois). Le paiement se fait sous la forme d'un forfait annuel, dont la date d'échéance est mentionnée sur la facture. Les tarifs et conditions sont définies à chaque échéance par MME LEBON, en fonction des tarifs et conditions du prestataire hébergeur. Le CLIENT est informé de l'éventuel nouveau tarif dans un courriel envoyé trente (30) jours avant la date anniversaire.

### 7.6. Résiliation du contrat

Les deux parties peuvent résilier ce contrat arrivé à son terme par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de deux (2) mois précédant la date de renouvellement, sans justification à donner et sans droit à indemnités. Le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées, et la prestation prendra fin à l'issue de cette échéance.

En cas de force majeure dans les conditions prévues à l'Article 12 des présentes CGV, chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnités le contrat d'hébergement et maintenance.

Le non-respect par le CLIENT de ses responsabilités stipulées dans l'Article 10 des présentes CGV, entraînera le droit pour MME LEBON d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat de maintenance, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels MME LEBON pourrait prétendre.

### 7.7. Mise à jour des données personnelles

Le CLIENT s'engage à informer MME LEBON de toute modification concernant sa situation au plus tard un (1) mois après ce changement, sauf dans le cas d'un changement de l'adresse de messagerie dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation.

## ARTICLE 8. NON-SOUSCRIPTION AU SERVICE DE MAINTENANCE

### 8.1. Champ d'application

Si un contrat de maintenance n'est pas pris ou reconduit par le CLIENT, la responsabilité de MME LEBON envers le site internet du CLIENT est alors totalement dérogée. Les mises à jour de WordPress, du thème et de toute extension installée sur le site internet deviennent à la charge du CLIENT. La stabilité du site internet n'est alors plus garantie dans le temps.

### 8.2. Licences premium

Le CLIENT devra éventuellement acheter à son tour les licences premium du thème et des extensions utilisés pour effectuer lui-même leurs mises à jour et assurer la compatibilité du thème utilisé avec les dernières versions de WordPress.

### 8.3. Mots de passe

Une fois le contrat achevé et le site internet mis en ligne, et seulement dans le cas où un contrat de maintenance ne serait pas souscrit, il est recommandé au CLIENT de modifier les mots de passe qui donnent accès à son site. MME LEBON décline toute responsabilité en cas de dommages subis si le CLIENT n'a pas changé ses codes d'accès.

## 8.4. Intervention technique

Si aucun contrat de maintenance n'était souscrit par le CLIENT et en cas de problème technique ultérieur ou si le site devait être installé à nouveau sur le serveur d'hébergement, un nouveau devis sera établi par MME LEBON pour résoudre le problème constaté. Le CLIENT sera libre d'accepter ce devis ou de choisir un autre fournisseur.

## ARTICLE 9. GESTION DU SITE PAR LE CLIENT

### 9.1. Formation de base

À la demande du CLIENT, MME LEBON est en mesure de proposer une formation de base à la gestion de son site internet. Cette formation doit permettre au CLIENT d'ajouter, modifier ou supprimer du contenu de façon autonome. Toute formation de base prévue dans le devis initial devra être effectuée par le CLIENT dans un délai de trois (3) mois après la livraison du site internet. À la demande du CLIENT, MME LEBON peut proposer par la suite des formations complémentaires sur devis.

### 9.2. Limites de responsabilité : contenu

Le CLIENT est propriétaire du site internet, et libre de la gestion de son contenu. Le CLIENT est donc seul responsable du contenu de son site internet, et ce dès la mise en ligne. La responsabilité de MME LEBON est de ce fait entièrement dérogée à la livraison du site internet. Le CLIENT garantit donc MME LEBON contre tout recours, toute action ou réclamation qui pourrait être engagée à son encontre au titre du contenu du site internet réalisé, de son utilisation par le CLIENT ou par des tiers.

Le CLIENT a une obligation d'auto-contrôle sur les modifications qu'il apporte sur le site internet. MME LEBON n'a donc aucune obligation de contrôle et ne sera en aucun cas responsable de la perte de données suite à une négligence du CLIENT.

## ARTICLE 10. RESPONSABILITÉS

### 10.1. Transfert de propriété du site

L'ensemble des informations apportées par le CLIENT de quelque nature que ce soit sont et resteront à tout moment la propriété du CLIENT. Les travaux réalisés restent l'entière propriété de MME LEBON jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante. Le transfert de propriété de MME LEBON vers le CLIENT s'effectue à compter du règlement du solde restant dû par le CLIENT. À défaut de paiement total ou partiel, MME LEBON est en droit d'annuler les actions effectuées.

### 10.2. Droits de propriété liés au contenu

Le CLIENT déclare être le détenteur légitime des droits de propriété intellectuelle et industrielle afférents aux éléments, de toute nature, présents sur son site internet. Seule la responsabilité du CLIENT est

engagée à ce titre. Il revient au CLIENT d'obtenir les autorisations, permissions et/ou licences nécessaires pour la réalisation et la publication de tout type de contenu.

### 10.3. Contenu conforme à la législation

Le CLIENT s'engage à fournir à MME LEBON des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur. En tant qu'éditeur du site internet, le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur internet ainsi qu'à la loi informatique et libertés. Le CLIENT s'engage à ce que son site internet ne porte pas atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des mineurs, protection des bases de données, etc.).

### 10.4. Informations légales

La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « CGVs », etc., au même titre que tout contenu, ne rentre pas dans le cadre du contrat. En aucun cas, la responsabilité de MME LEBON ne pourra être engagée pour défaillance ou manquement de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par le CLIENT, ou en cas de non-respect par le CLIENT des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

### 10.5. Limites de responsabilité : thème et extensions

MME LEBON décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'un thème ou d'une extension dont le développement serait interrompu ou devenu incompatible avec la dernière version de WordPress. MME LEBON proposera au CLIENT un nouveau devis pour la mise en place d'un autre thème ou extension.

Les réalisations de MME LEBON utilisent des logiciels développés par des tiers (WordPress, thèmes et extensions). En aucun cas MME LEBON ne peut être tenue pour responsable des anomalies ou dysfonctionnement de ces outils qui demeurent sous la responsabilité de leurs auteurs, ni des services éventuellement associés (réseaux sociaux, etc.).

MME LEBON prend à sa charge les premiers frais inhérents au thème et aux plugins premium sous licence payante. Le renouvellement de ces licences est normalement inclus dans le cadre du contrat de maintenance annuel, exception faite de modifications ultérieures des conditions de vente du fournisseur du thème ou de l'extension impliquant une augmentation excessive des frais d'abonnement annuel. Dans ces conditions, MME LEBON ne renouvellera pas la licence concernée et ne pourra être tenue pour responsable. Le CLIENT pourra alors choisir de renouveler à ses frais lesdites licences, ou d'accepter le devis proposé par MME LEBON pour l'installation d'un autre thème ou extension.

### 10.6. Limites de responsabilité : internet

Le CLIENT déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît que les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. MME LEBON ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet.

MME LEBON ne peut être tenue responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant MME LEBON s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du CLIENT grâce à des sauvegardes régulières, dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.

MME LEBON ne serait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation du CLIENT et/ou d'une défaillance des fournisseurs d'accès à internet.

### 10.7. Protection des données

MME LEBON décline toute responsabilité en cas :

- D'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT.
- De vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et de toute information à caractère sensible pour le CLIENT.
- De contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au CLIENT)
- De dommages que pourraient subir les équipements du CLIENT, MME LEBON n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

### 10.8. Préjudices indirects

MME LEBON exclut toute responsabilité pour les dommages indirects tels que : manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers ou perte de commande, perte de données, atteinte à l'image de marque, perte de bénéficiaires ou de clients. MME LEBON ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'une boutique de commerce électronique.

### 10.9. Dommages et intérêts

Le CLIENT s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre MME LEBON et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent contrat. Le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de MME LEBON, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant

des sommes effectivement versées par le CLIENT à MME LEBON pour la période considérée ou facturée au CLIENT par MME LEBON ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de MME LEBON a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

### ARTICLE 11. Incapacité de travail

MME LEBON se doit d'avertir le CLIENT dès le premier jour ouvrable de son incapacité. En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, MME LEBON se réserve le droit rompre les contrats en cours et/ou de modifier le calendrier en cours sans que le CLIENT ne puisse exiger le versement d'indemnités.

### ARTICLE 12. Force Majeure

Aucune des parties ne pourra engager la responsabilité de l'autre si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, grèves, intervention des autorités gouvernementales, catastrophes naturelles, explosions, incendies, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique, vol de l'outil de travail.

### ARTICLE 13. Confidentialité

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

### ARTICLE 14. Litiges et droit applicable

La loi française est seule applicable aux présentes CGV. Tout litige ne pouvant être résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de TOULON (VAR, 83).

Fait à .....

Le .....

Signature du client